



Naturalisation statut doctorant vs post-doctorant

Par **Anastasia_16**, le **13/12/2017** à **10:13**

Bonjour,

Je suis actuellement en 3ème année de thèse et mon RDV à la préfecture est en février 2019. Je suis censé terminer ma thèse en fin 2018, mais je vais continuer ma recherche soit en tant que doctorant ou post-doctorant dans mon laboratoire d'accueil.

Je voulais avoir votre avis sur ma question: est-ce qu'il y a plus de chances d'avoir la nationalité en tant que doctorant (avec 4 ans de CDD) ou post-doctorant (avec 3 ans de CDD de doctorat et 1 an de CDD de post-doctorat)?

Je vous remercie d'avance!

Par **citoyenalpha**, le **15/12/2017** à **22:55**

Bonjour

les 2 solutions sont possibles. Ce n'est pas le plus important pour l'administration. La(les) recommandation(s) de citoyens français est (sont) un plus dans l'appui d'une demande en plus d'une démonstration de votre intégration à la communauté française.